



## Restituer un ancien titre de séjour après avoir quitter la France

-----  
Par Malekrb

je vous sollicite pour une affaire concernant ma mère.

Ma mère est Algérienne ayant vécu en France de 1974 à 1985 (de 10 ans à 21 ans) ayant quitter l'Algérie pour immigrer en France avec ses parents, son père était travailleur à l'usine et sa mère au foyer, demeurant à Fameck en Moselle. Ma mère à fréquenter le primaire; le collège, et enfin le lycée (Lycée de Hayange) où elle avait étudié pendant 2 ans en cycle normal puis fait un BEP Vente Habillement, en 1983 elle s'inscrit à l'ASSEDIC pour chercher un emploi, n'ayant pas trouver de travail elle perçoit l'aide au chômage jusqu'en 1985, année où elle renouvelle son titre de séjour qui arrivé à expiration, la préfecture lui remet un récipicé en attendant la récupération du nouveau titre de séjour (valable 5 ans).

Quelques jours plus tard elle quitte la France et retourne en Algérie sans faire de déménagement ni même récupérer son nouveau titre de séjour, plus tard elle confie le récipicé à son frère etant partis en france et elle lui demande de lui récupérer son titre de séjour, la préfecture récupéra le récipicé mais refusa de donner le titre de séjour à son frère stipulant que l'intéressé devait se présenter pour le récupérer de main propre

Durant tout ce temps ma mère n'est jamais repartis en France, elle voudrait savoir s' il était possible de récupérer ses papiers pour demander un nouveau titre de séjour de 10 ans , elle possède toujours des preuves de sa domiciliation en France.

Merci de bien vouloir m'orienter et me guider

Dans l'attente d'une réponse réjouissante, je vous passe toutes mes salutations

-----  
Par Henri

Hello !

Malek votre mère a vécu en France durant sa jeunesse, vit en Algérie depuis plus de 36 ans et souhaite séjourner à nouveau en France dans quelques temps.

Que signifie être retournée en Algérie "sans faire de déménagement" par rapport au titre de séjour de l'époque ? Pour quelle période a-t-elle des "preuves de sa domiciliation en France" ? Quels "papiers veut-elle récupérer" (et auprès de qui) pour demander un nouveau titre de séjour en 2022 ?

Il faudrait préciser les paramètres de son projet de séjour en France (ex : durée envisagée, éventuels parents résidant en France qu'elle compte rejoindre...?) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N105>

Procédure à suivre pour une demander un titre de séjour en France :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110[/url]

A+